

(N° 129.)

SÉNAT DE BELGIQUE

SÉANCE DU 26 AVRIL 1923

Rapport de la Commission des Finances chargée
d'examiner le Projet de Loi allouant des crédits
provisoires à valoir sur divers Budgets de l'exer-
cice 1923.

*(Voir les nos 260, 262 et les Ann. parl. de la Chambre des Représentants,
séance du 26 avril 1923.)*

Présents : MM le baron DE SADELEER, président; DEBAST, DELANNOY,
FRANÇOIS, SEELIGER, VAN CAUWENBERGH, VAN OVERBERGH et le baron
DE MÉVIUS, rapporteur.

MESSIEURS,

Nombre de budgets n'étant pas votés, il est indispensable de voter
de nouveaux crédits provisoires pour l'exercice 1923.

Votre Commission ne peut que vous proposer d'adopter la proposition
du Gouvernement.

Elle tient cependant à rappeler que les budgets soumis d'abord au
Sénat ont été examinés et discutés avant les vacances de Pâques.

Ce Projet de Loi est adopté par 6 oui et 2 abstentions.

Le Rapporteur,
B^{on} DE MÉVIUS.

Le Président,
B^{on} L. DE SADELEER.